

La **Société des amis de l'Institut historique allemand**  
décerne le cinquième

**Prix franco-allemand d'histoire  
attribué aux mémoires de master**

Peuvent concourir les travaux qui ont été présentés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018 à titre de mémoire de master 2 (ou équivalent, par exemple mémoire d'admission au *Staatsexamen*) en histoire ou une discipline apparentée à l'histoire dans un établissement d'enseignement supérieur de France ou d'Allemagne et qui ont reçu la mention «bien» ou «très bien» (en France à partir de 14/20). L'histoire française doit constituer l'objet de recherche des mémoires soutenus dans un établissement allemand, l'histoire allemande celui des mémoires réalisés dans un établissement français. Dans les deux cas, les travaux peuvent aussi porter sur l'histoire franco-allemande. La période étudiée peut aller de l'antiquité tardive à l'histoire du temps présent. Il n'est pas tenu compte de la nationalité des candidats.

Date limite de dépôt des dossiers: 1<sup>er</sup> avril 2019.

Pour participer à ce concours, veuillez envoyer votre mémoire, accompagné du rapport du directeur ou de la directrice du mémoire, d'une lettre de candidature, d'un CV et d'un résumé de deux pages en allemand, dans un unique document PDF et par courriel à l'adresse: [geschichtspreis@dhi-paris.fr](mailto:geschichtspreis@dhi-paris.fr)

Le prix franco-allemand d'histoire attribué aux mémoires de master est doté de 500 €. Le ou la lauréat/e sera convié/e à Paris pour la remise officielle du prix. Les frais de voyage et d'hébergement du/de la lauréat/e seront remboursés. De même, la revue de l'IHA «Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte» se réserve la possibilité de publier les aspects essentiels du travail sous forme d'article scientifique après l'évaluation externe habituelle de la contribution.

Une commission composée de membres de la Société des amis de l'Institut historique allemand, de chercheurs et chercheuses de l'Institut historique allemand et d'universitaires choisira le ou la lauréat/e parmi l'ensemble des dossiers reçus. Tout recours juridique est exclu.